



**Association sportive Miguick**  
Zec de la Rivière-Blanche  
710, rue Bouvier, local 195A  
Québec (Québec) G2J 1C2

## **Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2023**

**Objet :** Assemblée générale annuelle

**Date :** Samedi 16 avril 2023

**Lieu :** Salle Desjardins du Centre Multifonctionnel Rolland-Dion, 160 Place de l'église, Saint-Raymond, QC

**Membres du conseil :**

- M. Vincent Brochu, Président
- M. Louis Lefebvre, Vice-président
- M. Michel Sanschagrín, Trésorier
- M. Éric Sanschagrín, Secrétaire
- M. Jean-François Germain, Administrateur
- M. Patrick Frigon, Administrateur
- M. André Lépine, Administrateur

**Invitée:** M<sup>me</sup> Marie-Ève Juneau, directrice générale

**Rédigé par :** M<sup>me</sup> Karine Leblond

**Date :** Le 28 juillet 2023

**Validé et approuvé par :** M. Éric Sanschagrín

**Date :** Le 4 août 2023

## **Préambule**

L'assemblée générale annuelle (AGA) a pu être tenue de la façon habituelle, soit en présence des membres. Dans l'avis de convocation envoyé à la mi-mars, les informations relatives à l'AGA ont été transmises aux membres.

### **1. Mot de bienvenue et présentation des administrateurs**

L'AGA débute avec la présentation de la vidéo promotionnelle de la ZEC de la Rivière-Blanche. Par la suite, le président, M. Vincent Brochu, souhaite la bienvenue à tous les participants. Il résume brièvement les défis auxquels l'Association sportive Miguick (ASM) a été confrontée au cours de la saison 2022, notamment le manque de personnel et les conditions météorologiques particulièrement difficiles. Il mentionne que le personnel, par son grand dévouement, a été capable de réaliser tous les projets prévus à la planification annuelle. Il remercie ainsi le personnel de la ZEC. De plus, il mentionne que le Conseil d'administration a rédigé la planification stratégique 2023-2027. Il mentionne ensuite les défis financiers à venir pour les prochaines années. Il souhaite une bonne saison 2023 à tous.

Le président présente ensuite les membres du conseil de l'administration (C.A.) de l'année 2022 et remercie M. Marc-André Bédard, qui a quitté son poste d'administrateur au cours de l'été, pour sa participation au C.A et annonce l'arrivée de M. Patrick Frigon à titre d'administrateur.

### **2. Adoption de l'ordre du jour**

Le président procède à la lecture de l'ordre du jour.

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par M. Robert Mainville (# 2-100) et appuyée par M. Nicolas Leboeuf (# PAV-205).

### **3. Lecture et adoption des procès-verbaux**

#### **3.1 Assemblée générale du 23 avril 2022**

L'adoption du procès-verbal du 23 avril 2022 est proposée par M. Jean-François Drolet (# 2-068) et appuyée par M. André Lachance (# PAV-229), adoptée à l'unanimité.

#### **3.2 Assemblée générale extraordinaire du 5 août 2022**

L'adoption du procès-verbal du 5 août 2022 est proposée par M. Jean Bouffard (# PAV-049) et secondée par M. Jean-Pierre Caron (# 2-030), adoptée à l'unanimité.

### **4. Rapport du président**

Le président commente son rapport pour l'année 2022.

M. Vincent Brochu mentionne que la capacité financière de l'ASM conditionne toutes ses actions. Il relate ensuite les différents facteurs influençant le fonctionnement de la ZEC de la Rivière-Blanche :

- Les subventions ont représenté plus de 30 % des revenus en 2022;
- La tarification des activités est limitée par le gouvernement;
- Les revenus de la chasse à l'orignal ont diminué dû à l'absence de permis de femelle et par la diminution du nombre de chasseurs;
- Le taux d'inflation a fait un bon significatif de l'ordre de 6,4 % en 2022;

- Le recrutement et la rétention des employés sont des aspects difficiles et préoccupants;
- Les salaires représentent plus de 50 % des dépenses de l'ASM;
- Les sites hébergeant les employés, et plus particulièrement le bâtiment d'accueil, demandent des rénovations significatives;
- Le réseau routier s'agrandit et plusieurs ponts sont vétustes;
- Les équipements sont vieillissants (entretien coûteux);
- L'accroissement des revenus passe inévitablement par l'augmentation de la fréquentation;
- Il devient primordial d'ajuster notre offre de service afin d'attirer une nouvelle clientèle;
- Le développement d'activités récréatives (sentiers pédestres et circuits de vélos de montagne) permettra d'être attractif auprès d'une nouvelle clientèle.

Ensuite, le président aborde le projet de l'aire protégée au nord du territoire, qui a fait les manchettes régulièrement en 2022. Par le passé, le C.A. a signifié ses préoccupations à plusieurs organismes, notamment au Réseau ZEC, au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et au ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles MERN. Plusieurs échanges avec les responsables de la Nation Huronne-Wendat ont été tenus au cours de l'année et se poursuivront dans les prochains mois. L'ASM suivra l'évolution de ce dossier et les opportunités qui pourraient en découler. Le président présente ensuite une carte de l'aire protégée d'utilisation durable (APUD).

Les grands projets réalisés l'année dernière sont énumérés par le président : le barrage du lac des Passes, le ponceau du lac des Sagines et le pont du lac Coucou. En 2023-2024, l'ASM prévoit le changement de deux autres ponts ainsi que la construction d'un nouveau bâtiment d'accueil. Des demandes de subventions ont déjà été préparées et soumises aux autorités concernées pour le remplacement des deux ponts. Pour le bâtiment d'accueil, dû à l'augmentation significative des coûts de construction et au fait que la subvention obtenue pour le nouvel accueil n'était pas suffisante pour couvrir les frais du projet envisagé, aucuns travaux n'ont été effectués en 2022. Le président mentionne également qu'une analyse réalisée a fait la démonstration que deux (2) bâtiments additionnels situés au campement des travailleurs devront aussi faire l'objet d'une réfection significative. M. Brochu fait ensuite état du souhait de l'ASM d'ouvrir à l'année après la réalisation du projet de reconstruction du nouvel accueil. Cependant, ce projet ne peut pas être mis en branle tant que l'ASM n'aura pu sécuriser le montage financier du projet.

Passant au sujet des conditions météorologiques vécues en 2022 sur le territoire, M. Vincent Brochu fait ensuite état de la forte tempête survenue le 23 décembre 2022, qui a fait tomber de nombreux arbres sur le territoire. Il remercie les nombreux membres et usagers qui ont participé au dégagement des chemins et sentiers du territoire. Il précise également que de nombreux vestiges de cette tempête devraient être encore visibles au printemps et que la collaboration de tous pour aider à dégager les chemins serait grandement appréciée.

Le président demande la collaboration de tous, afin que personne ne jette ses déchets en forêt et de tenir le site à déchets du km 2 propre.

Finalement, des remerciements sont ensuite formulés à l'égard de la directrice générale, Mme Marie-Ève Juneau, ainsi qu'au personnel dévoué, aux bénévoles et à tous les partenaires pour leur appui financier au cours de l'année 2022 : ZEC Québec, Regroupement régional de la Capitale, MRC de la Jacques Cartier, MRC de Portneuf, Gouvernement fédéral, MFFP et à tous les commanditaires.

## **5. Secteurs d'activités**

### **5.1 Ressources humaines**

M. Louis Lefebvre, responsable de ce secteur, débute le présent volet en remerciant les membres pour leur présence à cette AGA. Il mentionne que l'attraction et la rétention des ressources humaines ont représenté un défi de taille pour l'ASM en 2022. L'ASM a fait face à un manque de main d'œuvre et ce,

malgré l'augmentation des salaires. Il souligne l'implication bénévole de plusieurs membres au cours de la saison. Il procède ensuite à la présentation des employés pour la saison 2023 et confirme que l'équipe de travail est complète, à la grande satisfaction du C.A.

M. Louis Lefebvre, qui fait également partie du comité d'éthique, rappelle ensuite l'importance pour les membres et les usagers de respecter en toute circonstance notre personnel. Il mentionne aussi que le recrutement et la rétention des employés sont toujours un sujet de préoccupation. L'utilisation du poste d'accueil virtuel (PAV) est fortement encouragée pour tous et note une augmentation de l'utilisation du PAV en 2022. Le PAV bénéficiera d'une mise à jour dans les prochains mois et les heures d'ouverture du poste d'accueil seront ajustées.

## **5.2 Pêche**

M. Jean-François Germain, responsable de ce secteur, procède à son tour à la présentation des statistiques de pêche. Au cours de l'année 2022, 30 244 ombles de fontaine ont été récoltées, ce qui représente une légère baisse comparativement à l'année 2021. La masse moyenne a été de 166,6 grammes, le succès de pêche moyen par journée représente 2,8 poissons/usager et le nombre total de jours de pêche a été de 10 730. Il souligne également tous les travaux réalisés par l'équipe de l'aménagement de la faune, soit les inventaires ichtyologiques du lac Charmant et du lac Dufresne, la bathymétrie et de la diagnose de plusieurs plans d'eau et le suivi de plusieurs frayères d'ombles de fontaine. Il mentionne que certaines cartes bathymétriques sont accessibles par l'intermédiaire de l'application Avenza. Il fait aussi mention du projet pilote de pêche blanche qui a eu lieu en mars 2023 et qui a demandé beaucoup d'organisation. Au regard du succès de cette activité de pêche blanche 2023, une édition 2024 devrait avoir lieu. Il mentionne ensuite la collaboration prévue avec la Nation Huronne-Wendat notamment pour l'analyse de certains lacs. En terminant, il fait un rappel sur l'importance de compléter la fiche de déclaration une fois l'activité terminée et ce même si aucun poisson n'a été capturé.

## **5.3 Chasse**

M. Jean-François Germain, aussi responsable de ce secteur d'activité, présente les statistiques de chasse au petit gibier. Au cours de la saison 2022, 1 732 gélinottes ont été récoltées. Le succès moyen de chasse par jour a été de l'ordre de 0,8 capture/chasseur et le nombre de jour total de chasse s'est élevé à 2 263. Il fait mention de diverses causes expliquant la diminution des statistiques de chasse au petit gibier : la température printanière défavorable pour les perdreaux, la présence grandissante de prédateurs et la perte d'habitat liée aux activités forestières. Cependant, il souligne que le résultat correspond aux valeurs moyennes au cours des années passées.

Il présente ensuite les statistiques liées à la chasse à l'orignal. Au cours de la période de chasse à l'orignal en 2022, 32 orignaux ont été abattus, soit 30 mâles et 2 veaux. Celui-ci rappelle que le nombre de permis de femelle est passé de 32 à 11 en 2020, puis à 9 en 2021, et finalement à 0 en 2022. Le potentiel de récolte est donc directement impacté par cette diminution dans l'octroi de permis de femelle. Par la suite, le nombre de groupes de chasse à l'orignal est demeuré relativement stable comparativement aux années précédentes (75 groupes en 2022). Toutefois, le nombre de chasseurs a grandement diminué, passant de 512 chasseurs en 2021 à 429 chasseurs en 2022. Cette diminution semble explicable par une baisse du cheptel et un intérêt de la part de certains chasseurs à vouloir explorer d'autres territoires après la pandémie de la COVID-19. Il précise ensuite que la diminution du nombre de chasseurs sur le territoire a un impact significatif sur les revenus et sur sa capacité opérationnelle.

Il souligne la préoccupation que l'ASM porte à la diminution du cheptel d'orignaux, occasionnée par plusieurs facteurs, dont la tique d'hiver, la pression de chasse et la perte d'habitat. L'ASM travaille avec le MERN et divers acteurs et partenaires dans ce dossier afin de mieux comprendre les causes de cette diminution et de trouver des solutions durables. Il mentionne qu'un inventaire aérien devrait être effectué dans la zone 27 cette année. En 2022, l'ASM a travaillé en collaboration avec le comité Élan,

chapeauté par Michel Therrien, pour faire pression sur les motoneigistes hors-pistes qui dérangent et perturbent les orignaux. Il fait part de l'intervention réalisée auprès des forestiers afin de limiter les travaux forestiers durant la période de la chasse à l'original. Les forestiers sont prêts à limiter leurs activités sur certains secteurs près des grands axes, mais ils ne sont pas en mesure de mettre à l'arrêt tous leurs chantiers en raison des impacts financiers que cela représenterait pour eux.

Finalement, il présente les statistiques liées à la chasse à l'ours. En 2022, 12 ours ont été récoltés au cours de la période de la chasse et de la trappe à l'ours au printemps, ce qui représente une diminution de 5 captures comparativement à l'année précédente. Il mentionne que l'ASM désire promouvoir cette activité. Il précise la poursuite de l'étude sur les ours noirs et la réalisation d'un premier portrait sur l'état de la population, qui pourra être présenté après trois ans de récolte de données.

## **5.4 Réseau routier**

Mme Marie-Ève Juneau qui s'est occupée de ce secteur, présente les travaux réalisés. Tout d'abord, elle souligne que le manque de main d'œuvre vécu en 2022 a nui à l'entretien régulier du réseau routier tout au long de l'année. Toutefois, malgré ce manque de ressources et le dégel qui a brisé plusieurs chemins sur le territoire, plusieurs améliorations du réseau ont pu être réalisées, notamment dans le secteur du lac Batiscan, du lac des Passes, du ruisseau Rouge et de la rivière à Moïse, où des fossés ont été refaits, des traverses de cours d'eau ont aménagées ainsi que des travaux de débroussaillage ont été réalisés. L'entretien du réseau routier a été impacté par les nombreux bris sur la machinerie (tracteur, camion et niveleuse). Une entente avec les forestiers a été réalisée au début de la saison afin que ceux-ci assurent l'entretien de la route 29 sur toute sa longueur. Elle mentionne ensuite que l'ASM a procédé à l'acquisition d'une nouvelle camionnette pour remplacer un véhicule en fin de vie. Elle termine en rappelant que la courtoisie est de mise sur le réseau routier, notamment en réduisant la vitesse et en annonçant de sa position sur le réseau routier à l'aide d'une radio CB.

## **5.5 Activités récréatives**

M. Éric Sanschagrin, responsable de ce secteur, présente le volet des activités récréatives. Il fait part en premier lieu de l'aménagement de trois sentiers de randonnées pédestres, présentant des niveaux de défis différents, au pic du km 3 (chemin de traverse du lac La Salle), au lac Dugal ainsi qu'au lac Lietto. Ceux-ci sont faciles d'accès. Une aire de stationnement est disponible à l'entrée de chaque sentier. Par la suite, il mentionne l'installation et l'inauguration de deux unités de type «prêt à camper» au lac Lietto réalisées grâce à l'obtention de subventions, au travail acharné des employés et à la participation de plusieurs bénévoles. Il fait également état du succès du camp scientifique et culturel organisé de concert avec les Premières-Nations. Devant le succès de cette activité, elle sera reconduite du 14 au 18 août 2023. Il fait ensuite mention que l'aménagement du camping du lac Dugal, a été finalisé en 2022. Finalement, il informe les membres de l'intention de l'ASM d'évaluer la faisabilité d'instaurer un réseau de parcours pour vélos de montagne.

## **6. Rapport du trésorier**

### **6.1 États financiers pour l'exercice 2022**

M. Michel Sanschagrin, responsable de ce secteur, présente les états financiers au 30 novembre 2022. Les états financiers complets se retrouvent sur le site internet de la ZEC, dans l'onglet dédié à l'Assemblée générale annuelle. La nomination de la firme BVA, comptables professionnels agréés, a permis l'analyse de ces états financiers. L'état des résultats présente un excédent de 11 084 \$ des revenus par rapport aux dépenses. La diminution des revenus pour l'année 2022, en comparaison avec l'année 2021, découle principalement d'une diminution dans la vente de forfaits et du nombre d'utilisateurs sur le

territoire et ce, en raison des effets de la pandémie de la COVID-19 vécus en 2021. En complément, il présente en détails les revenus et les dépenses encourus au cours de la saison 2022.

## 6.2 Questions et commentaires des membres au regard des états financiers 2022

- 1) (Robert Mainville #2-100) : Les subventions proviennent de quel gouvernement ?

Réponse: Les subventions proviennent de Réseau ZEC, en grande partie, de la MRC de Portneuf et de la MRC de la Jacques-Cartier, du gouvernement provincial et du fédéral comme l'a souligné le président.

- 2) (Robert Mainville #2-100) : Nous payons cher de taxes, trouvez-vous qu'on a un retour acceptable de nos taxes ?

Réponse: Les MRC ont plusieurs programmes et l'ASM essaie d'en profiter au maximum, mais pourrait-on avoir plus? Quelles démarches pourraient aussi initier les villégiateurs?

- 3) (Bernard Le May #PAV-030) : J'aimerais qu'on élabore sur l'estimation des coûts pour le remplacement des bâtiments du poste d'accueil, sur l'intérêt de les remplacer et sur combien de subventions on devrait avoir pour leur remplacement.

Réponse: Il y a quelques années, le gouvernement a accordé une subvention pour remplacer le poste d'accueil soit 100 000 \$, mais à condition de remplacer l'accueil avant mars 2023. Un accord a été passé pour reporter en 2024 l'octroi de cette subvention. Toutefois, il en coûte beaucoup plus cher refaire l'accueil. On a demandé une aide supplémentaire en vertu d'un programme d'Investissement Québec mais la demande n'a pas été retenue. Néanmoins, des travaux d'approvisionnement en eau feront partie des dépenses en 2023. Une réévaluation de nos besoins sera faite pour loger adéquatement notre personnel et aménager nos bureaux, selon nos besoins.

- 4) (Bernard Le May #PAV-030) : Vous nous avez présenté beaucoup de choses qui ont été faites cette année, comme le camping du lac Dugal, les chemins, les aménagements et les deux prêts-à-camper, peut-on avoir une idée des coûts et des résultats?

Réponse: Le camping du lac Dugal a été réalisé en deux phases. Une première phase en 2021 avec la réfection du chemin fait en grande partie par un villégiateur pour se rendre à son chalet, le déboisement et l'ajout d'un stationnement avec le matériel pris sur le territoire, ce qui n'a pratiquement rien coûté. En 2022, nous avons procédé à l'achat des matériaux pour faire les plateformes sur les sites et une compagnie d'excavation est venue compléter les espaces de stationnement et un chemin d'accès à quelques sites. En tout, la facture s'est élevée à près de 12 000 \$ pour réaliser la totalité de ce camping. Nous avons reçu deux subventions, soit une de Réseau ZEC et une de la MRC de Portneuf, réparties sur deux ans. Les deux subventions obtenues ont totalisé environ 8 000 \$.

## 6.3 Budget 2023

Le trésorier présente le budget anticipé pour l'année 2023. Les revenus sont estimés à 991 897 \$. Ce montant tient compte des subventions pour le remplacement des ponts du lac Coucou (réalisé en décembre 2022), du lac Blanc et du lac Charles et le maintien du nombre de forfaits vendus en 2022. Les dépenses les plus importantes sont le salaire des employés, ajustés selon l'inflation (6%) et le coût de remplacement des ponts. Il présente ensuite un aperçu de la nouvelle tarification pour l'année 2023.

La hausse des tarifs pour 2023 se situe, pour la majorité des forfaits, à 6 % avec une hausse plus importante pour les campeurs qui prennent leur forfait camping pour la saison. Par ailleurs, la chasse au cerf de Virginie et à l'ours n'a pas été assujettie à cette augmentation. La tarification complète pour la saison 2023 respecte le Règlement gouvernemental concernant les droits exigibles et est disponible sur le site Internet de la ZEC. Le tout avait d'ailleurs été transmis au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour acceptation avant sa mise en vigueur.

Il mentionne que, dorénavant, les réservations d'emplacement de camping ne seront possibles que pour une période maximale de 4 semaines consécutives, et non pour la saison, afin de permettre à tous de profiter des divers emplacements.

Il mentionne que, cette année, la charte comptable de l'ASM a été complètement révisée afin d'optimiser le regroupement des informations liées aux dépenses selon les bons postes budgétaires et en assurer un meilleur suivi.

Enfin, il soumet une résolution afin que l'ASM conserve la firme BVA comme expert-comptable pour l'examen des états financiers 2023.

L'adoption de cette recommandation est proposée par M. Jean Bouffard (#PAV-049) et appuyée par M. Bernard Le May (#PAV-030), adoptée à l'unanimité.

## **7. Rapport du Comité d'éthique**

M. Louis Lefebvre, représentant du C.A. sur ce comité remercie M. Nicolas Leboeuf, dont le mandat à titre de représentant des membres vient à échéance. Il mentionne qu'il y a eu un total de 6 plaintes en 2022 concernant différents sujets. Le Comité d'éthique était composé, en 2022, de Mme Marie-Ève Juneau (directrice générale), M. Louis Lefebvre (membre du C.A.) et M. Nicolas Leboeuf (représentant des membres).

M. Nicolas Leboeuf poursuit en mentionnant que la plupart des plaintes concerne la chasse à l'orignal. Il invite tous les usagers du territoire à faire preuve de civisme lors de la période de la chasse à l'orignal. Il mentionne finalement que le rapport du Comité d'éthique a été déposé sur le site Internet de la ZEC, dans l'onglet dédié à l'Assemblée générale annuelle. Ce rapport fait état des plaintes reçues en 2022.

M. Daniel Thériault (#PAV-068) propose la désignation de Nicolas Leboeuf pour un nouveau mandat comme représentant des membres au Comité d'éthique. Il est appuyé par M. Jacques Laforest (#2-040), adoptée à l'unanimité.

## **8. Pause**

## **9. Réglementation de la chasse à l'orignal**

La directrice générale rappelle les facteurs qui influencent l'évolution du cheptel qui sont regroupés en deux grandes catégories, soit les facteurs biotiques (maladies et parasites, prédation et activités humaines) et les facteurs abiotiques (changements climatiques, modifications de l'environnement et réglementation). Parmi les facteurs affectant le cheptel, les activités humaines, la modification de l'environnement et la réglementation sont ceux sur lesquels l'ASM peut exercer un certain contrôle.

Elle mentionne par la suite les diverses possibilités règlementaires que L'ASM pourraient appliquer afin de favoriser l'augmentation de la population d'orignaux. Elle présente ensuite les résultats du sondage soumis aux membres cet hiver ainsi que les recommandations de l'ASM.

### **9.1 Questions et commentaires des membres au regard de la réglementation de la chasse à l'orignal**

1) (Serge Turcotte #3-001) : Pourquoi la chasse n'est plus gratuite pour l'ours et le cerf ?

Réponse : Nous sommes la seule ZEC à offrir la chasse à l'ours gratuitement et cela représente une perte de revenus potentiels. Certaines ZEC ont un tarif beaucoup plus élevé relié à cette activité. On a déjà une clientèle pour la chasse à l'ours instaurée sur le territoire et la tarification est par ailleurs loin d'être élevée. La chasse à l'ours est une activité publique, comme la pêche, la chasse au petit gibier et la chasse à l'orignal. On ne peut pas avantager la clientèle de chasseur à l'ours, on se doit être équitable envers tous les usagers.

2) (Nicolas Leboeuf #PAV-205) : Par soucis de conservation, certains chasseurs pourraient décider de ne pas chasser cet automne sur le territoire. Je souhaite que les membres qui n'iront pas chasser ne perdent pas leur territoire et que la carte des territoires demeure. Un gel de 5 ans pour qu'un territoire appartenant à quelqu'un ne soit pas octroyé à quelqu'un d'autre.

3) (Sylvain Provost #2-150) : Pourquoi la chasse à la carabine n'est pas réduite à 5 jours pendant 2 ans, selon les résultats du sondage ? Ça aiderait le cheptel à augmenter.

Réponse: Selon l'analyse faite, le prélèvement se fait en vaste majorité dans les 5 premiers jours de chasse. Il n'y a presque pas d'orignaux qui sont abattus durant les derniers jours de chasse. Le nombre d'orignaux épargnés en réduisant le nombre de jours de chasse est trop minime pour dire qu'on a un impact significatif sur la population d'orignaux. De plus, la période actuelle est la période minimale prévue par le gouvernement.

### **10. Élection des postes vacants d'administrateurs**

Le président mentionne que, selon le Règlement général, six (6) postes sont à combler au sein du conseil de l'administration de l'ASM, dont quatre postes venant à échéance. Il ne sollicite pas un nouveau mandat, tandis que MM. Louis Lefebvre, André Lépine et Michel Sanschagrin sollicitent tous un nouveau mandat. Les postes de MM. Patrick Frigon, Jean-François Germain et Éric Sanschagrin ne sont pas en élection. Il demande s'il y a quelqu'un pour agir comme président d'élection.

M. Bernard Le May (#PAV-030), appuyé par M. Robert Mainville (#2-100), propose M. Jean Bouffard (#PAV-049) comme président d'élection, adopté à l'unanimité.

Le président mentionne qu'un membre, M. Vincent Harvey (#PAV-147), a déposé sa candidature avant la réunion, conformément à l'avis de convocation acheminé préalablement à l'Assemblée générale annuelle.

M. Stéphane Bertrand (#2-012) propose Mme Pascale Baril pour joindre le conseil de l'administration et M. Vincent Brochu (#2-193) appuie la candidature de Mme Pascale Baril.



Mme Pascale Baril accepte de se porter candidate.

Considérant qu'aucune autre candidature n'est déposée, les deux candidats sont élus.

## 11. Période de questions et d'échange avec les membres

- 1) (M. François Mainville #PAV-252) : Je suis un chasseur à l'arc. J'ai constaté que plusieurs personnes ne chassent pas l'arc pendant la période dédiée à l'arc et à l'arbalète. Combien d'orignaux ont été récoltés durant cette période en 2022 et en 2021 ?

Réponse : En 2022, deux orignaux et en 2021, un orignal.

- 2) (M. François Mainville #PAV-252) : Pouvez-vous dire quel serait l'impact si, pendant la chasse à l'arc et à l'arbalète, la chasse aux petits gibiers pourrait être interdite ? La chasse à l'arc n'est pas un problème.

Réponse : L'ASM a pris des décisions selon les résultats du sondage qui ont leur importance. Le ministère est d'accord avec nous et appuie notre démarche.

- 3) (M. François Mainville #PAV-252) : À partir de quelle année sera appliquée la réduction de la période de chasse à l'arc et à l'arbalète ?

Réponse : Le nombre de jours de chasse à l'arc et à l'arbalète ne changera pas en 2023. Il demeurera donc à 16 jours. La période de la chasse à l'arc et à l'arbalète sera de 9 jours au lieu de 16 jours en 2024.

- 4) (M. Guy Moisan #2-428) : Quel est le nombre d'orignaux abattus par les Hurons-Wendats en 2022 ?

Réponse : 1 veau.

- 5) (M. Jean Bouffard #PAV-049) : On nous demande d'utiliser le plus possible le PAV, mais il faudrait mettre plus d'information en ligne car on doit quand même arrêter prendre des informations au poste d'accueil, comme les cartes des sentiers et les heures de levée et du couchée soleil ... ? Également, on a parlé de l'activité de la pêche blanche, mais avec peu ou pas de retour sur l'activité, comme voir des photos de l'évènement. On doit avoir plus d'informations divulguées sur le site internet et la page Facebook.

Réponse : Un administrateur s'occupe de structurer la page Facebook et le site Internet de la ZEC. Un plan de restructuration a été élaboré et l'ASM va être beaucoup plus actif sur Internet (site internet et page Facebook).

- 6) (M. Nicolas Leboeuf #PAV-205) : Est-il possible d'avoir un gel de 2 ans supplémentaires pour la distribution de nouveaux territoires de chasse à l'orignal, ce qui donnerait 5 ans, sauf si l'utilisateur le cède ou n'est plus membre.

Réponse : Une telle approche ne peut pas fonctionner car la zec est un territoire public toujours accessible aux personnes venant de l'extérieur.

- 7) (M. Sylvain Provost #2-150) : Est-ce qu'on peut faire quelque chose contre les gens qui bûchent à blanc à la grandeur d'une montagne ?

Réponse : En février dernier, il y a eu une consultation publique et le ministère a demandé quelles étaient les préoccupations sur un horizon de 2023 à 2028 pour les coupes forestières. Chaque secteur d'intervention (de coupe) prévu a été analysé. Nous avons demandé au ministère de protéger les corridors de déplacement et les îlots de fraîcheur de l'original. Nous avons donc émis nos préoccupations mais c'est le ministère qui a le dernier mot.

- 8) (M. Daniel Lavoie #PAV-096) : Des chasseurs vont tirer sur des bêtes avec des daguets, car c'est dur d'évaluer la grosseur d'un panache. Est-ce que ce serait volontaire ou obligatoire de ne pas tirer les bêtes avec des daguets ?

Réponse : Selon la réglementation, vous devez prendre le temps d'identifier la bête qui est dans votre champ de vision avant de tirer. Pour le moment, c'est une mesure volontaire et non obligatoire.

- 9) (M. Jérôme Verreault #2-448) : Est-ce possible de devancer la chasse aux loups, comme pour la chasse aux petits gibiers ?

Réponse : Ce n'est pas possible, car ça relève du ministère. On ne peut pas demander de devancer la chasse au cerf de Virginie ou au loup, de diminuer les périodes ou de les enlever sans leur approbation.

- 10) (M. Jean-Guy Thibault #2-035) : Voici mon commentaire : La chasse à l'ours peut favoriser le développement du cheptel d'originaux, devrait-on permettre la chasse à l'ours à l'automne. Une compétition est présente entre l'original et le cerf de Virginie et le ministère a décrété que la chasse aux cerfs est restreinte aux mâles. Le nombre d'ours sur le territoire semble avoir diminué et le poids des ours récoltés a grandement diminué, alors pourquoi établir un tarif. On doit vraiment établir une vraie chasse à l'ours et une vraie chasse aux loups, qui auraient une incidence sur la population d'originaux.

- 11) (M. Martin Lafrenière #2-148) : Tout le monde serait prêt à mettre la chasse à 5 jours, soit garder les cinq premières ou les cinq dernières de la période de la chasse à la carabine. On devrait s'éloigner de la période de rut, pour ne pas déranger les originaux.

Réponse : On ne peut pas couper à partir du début, mais seulement à la fin de la période, car c'est une réglementation du ministère qui prévoit une période minimale de chasse. On est donc limité à ce niveau-là.

- 12) (M. Paul Fortin #2-114) : De quelle façon est évaluée la fermeture des lacs, surtout ceux limités à la pêche à la mouche seulement ?

Réponse : C'est la directrice générale qui procède à l'analyse des quotas basée sur les 7 dernières années de pêche pour plusieurs plans d'eau et ceux qui sont limités à la pêche à la mouche seulement ont été priorisés. Le ministère applique la révision des quotas avec une

nouvelle méthode, la méthode Valin, ce qui est beaucoup plus conservatrice et prend beaucoup de facteurs en compte, soit la profondeur moyenne du plan d'eau, la physicochimie, la quantité de tributaires, la quantité de chalets et la quantité d'espèces compétitrices. Par exemple, le quota du lac Dufresne était auparavant de 350 ombles de fontaine, après la révision du quota, j'ai obtenu un quota de 55 ombles de fontaine, mais avec la révision du ministère, soit la méthode Valin, c'est un quota de 22 ombles de fontaine qui est obtenu.

- 13) (M. Jacques Laforest #2-040) : Je remercie les actions faites pour l'original, mais c'est important d'évaluer si on va dans le bon sens. Si quelqu'un avait fini par trouver la solution pour aider le cheptel, tout le monde l'appliquerait. Je veux m'assurer que vous allez continuer à travailler sur le dossier.

Réponse : C'est ce qu'on désire faire.

- 14) (Sylvain Provost #2-150) : Ma question est pour les membres. S'il y a des gens qui sont prêts à aider les trappeurs à trapper les loups.

Au nom de l'assemblée, M. Louis Lefebvre remercie le président M. Vincent Brochu pour son travail et l'expertise apporté au conseil d'administration de l'ASM au cours des deux dernières années.

## **12. Tirage des prix de présence**

## **13. Levée de l'assemblée**

Le président propose la levée de l'assemblée à 17h00.

La levée de l'assemblée est proposée par Jean Bouffard (#Pav-049) et appuyée par Hélène Giard (#PAV-050), adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire,

Éric Sanschagrin